



Maladie nosocomiale: staphylocoque doré

Par **choutedelabalote**, le **13/10/2008** à **21:37**

Mon beau père a contracté une maladie nosocomiale (staphylocoque doré) lors de son séjour dans un hopital ou il séjournait pour sortir avec une prothèse. Il a donc chopé cette bactérie mais beaucoup d'anomalies sont apparues (personne ne devait l'approcher mais l'infirmières lui administrait des médicaments à même sa main nue, des personnes sont venu lui changer sa télé sans prendre plus de précaution que cela et bien d'autres exemples encore). Je souhaiterai connaitre la procédure à suivre maintenant car la maladie a ete découverte le 16 septembre et cette semaine les médecins parlent de le faire sortir. Est ce normal et surtout est -il suffisamment prêt? Je ne sais que faire mais je ne souhaite pas en rester là car beaucoup de choses nous ont été caché. Est normal? Est à nous de faire les déclarations de cette maladie auprès de la ddass et l'arh? Si oui, que pouvons nous faire d'autre?

Merci de me répondre le plus vite possible car ma belle mère rencontre l'assistante sociale demain et le médecin (l'assitante n'a pas l'air d'accord que mon beau père rentre chez lui mais sommes nous en droit de refuser?)

Merci d'avance pour cette réponse.

Par **domi**, le **14/10/2008** à **16:56**

Bonjour , l'hopital a obligation de faire la déclaration de la maladie nosocomiale, demandez donc aux médecins si cela a été fait.IL est de plus évident que les règles simples d'hygiène n'ont pas été respectées (port de gants afin d'éviter de manupoter le staphylocoque). De plus soyez très vigilant car une infection nosocomiale suite à une pose de prothèse peut aboutir à

une réopération et changement de celle ci jusqu'à 1 an après la 1ere intervention , l'infection pouvant en effet gagner la prothèse . Vous pouvez contacter l'association Le Lien (coordonnées sur le net) qui s'occupe de toutes les infections nosocomiales et pourra vous aider . bon courage Domi

Par **choutedelabalote**, le **17/10/2008** à **15:42**

Merci de m'avoir éclairé. Il y a juste une chose qui varie : sa prothèse n'a pas été réellement posé mais elle a peut-être été en contact avec le germe car est -on sûre de la date de la contraction du virus. Je sais seulement à partir de quand il est soigné mais quelle est le temps d'incubation (entre le début de la maladie et le moment ou elle a été décelé).

Pensez- vous que la prothèse ai pu être contaminée?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **domi**, le **17/10/2008** à **16:55**

Bonjour , l'infection a t-elle été contractée lors de l'hospitalisation de la pose de la prothèse ? Si oui , il faut effectuer une surveillance car la prothèse peut être touchée jusqu'à 1 an après ! A quel moment de l'hospitalisation le staphylocoque a-t-il été détecté? le délai d'incubation peut être très court , cependant il est très difficile de l'éradiquer en présence d'une prothèse , il faudra un traitement antibiotique qui s'il est bien suivi évitera toute récurrence.Domi

Par **choutedelabalote**, le **20/10/2008** à **21:47**

Bonjour, en réponse aux questions que vous posez, je vous donne les réponses que j'ai en connaissance. Mon beau père est sorti de l'hôpital de Paimpol pour se faire poser une prothèse au environ du 15 juin. La maladie a été détectée le 15 septembre donc pour moi elle a bien été contractée à l'hôpital de Guingamp quand les soignants faisaient les soins... Maintenant, il a été sous médicaments pendant un mois et les médecins le font sortir donc c'est qu'il doit être guéri. Pourrais-t-ils prendre le risque de le laisser sortir sans être certain qu'il n'est plus malade. Comment peut-on savoir si la prothèse est contaminée ou pas ? Peux -t-on être sûr à 100 pour cent qu'elle est ou qu'elle n'est pas contaminée? Il existe des tests de contact qui peuvent peut- être déjà nous informer d'une contamination quelconque ou pas? (gelose contact ou autre moyens).

Concernant la déclaration de la maladie nosocomiale, peut-on appeler nous même les organismes pour vérifier que les déclarations ont bien été faites?

A bientôt.

Par **lacheville**, le **22/10/2008** à **15:20**

J'ai également attrapé un staphylocoque doré résistant à la méthicilline lors d'une opération de ma cheville après un grave accident de moto.

J'ai essayé de tout raconté sur un site :

<http://lacheville.free.fr>

afin que ceux qui se posent des questions puissent peut-être trouver quelques réponses à travers mon histoire.

Par **Ecoveritas**, le **27/11/2008 à 14:05**

bonjour Comment attaquer le le staphylocoque doré

Pour les blessures, pour tuer le staphylocoque doré, étouffez le avec du miel.

Pour l'intestin, ajouter du miel, gelée royale, dans le lait. Boire du jus de goyave. Ajouter de l'origan sur vos plats.